



Association Zouzen
Chez Daniel Plazanet
50 rue Marx Dormoy
92260 Fontenay-aux-Roses
contact@zouzen.fr
www.zouzen.fr

Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 avril 2023

En date du sept avril deux mille vingt trois à 19h00 s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de l'association zouzen ; réunion tenue en visioconférence ; les participants pouvaient également participer par consultation écrite anticipée.

Présents à la visioconférence

Daniel PLAZANET ; Eleanor PLAZANET ; 


Participants par consultation écrite anticipée



Daniel PLAZANET rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Élection du président de séance
2. Élection du secrétaire de séance
3. Lecture du bilan d'activité de l'année 2022
4. Présentation des comptes 2022
 - 4.1 La trésorière expose les comptes de l'année 2022
 - 4.2 Approbation des comptes : soumis à vote
5. Présentation des projets 2023 et tour de table
6. Votes de décisions
 - 6.1 Formulaire d'adhésion en ligne
 - 6.2 Autorisation de paiements
 - 6.3 Prise en charge du site internet
 - 6.4 Remboursements divers
 - 6.5 Remboursements votés en 2022 en attente
7. Élection des membres du conseil d'administration (CA)
8. Questions diverses

DÉLIBÉRATION

1. Élection du président de séance

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale (A.G.) désigne Daniel PLAZANET à la fonction de président de séance. Décision adoptée à l'unanimité.

2. Élection du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale désigne Eleanor PLAZANET à la fonction de secrétaire de séance. Décision adoptée à l'unanimité.

3. Lecture du bilan d'activité de l'année 2022

Le président donne lecture du bilan d'activités de l'année 2022

4. Présentation des comptes

4.1 La trésorière donne lecture du bilan financier de l'année 2022

4.2 Approbation des comptes : comptes approuvés à l'unanimité

5. Présentation des projets 2023 et tour de table

Le président de séance donne lecture des projets de l'année 2023 et de requêtes concernant la gestion de l'association.

Le président de séance informe de la mise en place d'une [boîte à idées](#) permettant de recueillir les pistes et envies à réaliser par le biais de l'association zouzen.

Sophie Julien souligne la nécessité de préciser les actions que l'on veut mener avec l'association dont l'objet général est très ouvert.

La discussion aboutit à l'identification du bien-être personnel inséré dans le quotidien ; actions à mener avec les habitants du quartier et les collègues du travail.

Concernant les réseaux sociaux et la newsletter, l'échange aboutit à la pertinence de poursuivre de les alimenter ; notamment les vidéos de découverte des plantes de proximité sur tiktok.

6. Votes des décisions

6.1. Formulaire d'adhésion en ligne

Un formulaire d'adhésion en ligne a été créé pour faciliter la démarche. Il intègre une option de dons : Formulaire » <https://forms.gle/NjKBdc5BVpKMRvwaA>

Le formulaire est adopté à l'unanimité

6.2. Autorisation de paiements

Le président de séance propose que le bureau soit autorisé à effectuer des paiements sans consultation préalable du CA, dans la limite d'un montant voté ci-dessous à la majorité. Il rappelle que toute dépense sera inscrite dans la comptabilité de l'association.

Les membres de l'assemblée générale peuvent se prononcer sur le montant limite de cette décision :

0 euro : zéro voix

50 euros : zéro voix

100 euros : deux voix

500 euros : cinq voix

L'assemblée générale autorise les membres du bureau à effectuer des paiements sans consultation préalable du CA dans la limite d'un montant de 500 euros (cinq cents euros).

Décision adoptée à la majorité.

6.3. Prise en charge du site internet

Le président de séance propose la prise en charge financière, renouvelable chaque année par tacite reconduction, de l'hébergement du site internet zouzen.fr et de la location du nom de domaine zouzen.fr, par l'association.

À titre d'exemple, pour l'année 2022, le montant de l'hébergement était de 7,20 euros par mois ; la location du nom de domaine était de 14,92 euros par an ; soit un total de 101.32 euros pour l'année.

Le président de séance souligne que l'AG pourra à tout moment demander le réexamen de cette décision.

Décision adoptée à l'unanimité.

6.4. Remboursements divers

Le président de séance propose le remboursement par l'association des dépenses réalisées par Daniel Plazanet suivantes :

6.4.1. : Remboursement de frais d'épicerie pour un montant de 12,77 euros (point 2.4 des comptes 2022).

Décision adoptée à l'unanimité.

6.4.2. : Remboursement de frais de campagne Amazon ads pour un montant de 47,90 euros (point 5.1 des comptes 2022).

Décision adoptée à l'unanimité.

6.5. Remboursements votés en 2022 en attente

Le président de séance rappelle les décisions 6.1 (remboursement de l'ordinateur de l'asso 678,68 euros) et 6.5 (remboursement de la formation à la Méthode Silva 400 euros) de l'A.G. du 07/03/2022 non exécutées (point 5.2 des comptes 2022).

6.5.1. : Remboursement de Daniel Plazanet pour un montant de 678,68 euros dès que l'association dispose des fonds nécessaires.

Pour : six voix

Contre : zéro voix

Abstention : une voix

Décision adoptée à la majorité.

6.5.2. : Remboursement de Daniel Plazanet pour un montant de 400 euros dès que l'association dispose des fonds nécessaires.

Pour : cinq voix

Contre : zéro voix

Abstention : deux voix

Décision adoptée à la majorité.

7. Élection des membres du conseil d'administration (CA)

Le président de séance rappelle que :

- conformément à l'article 13 des statuts de l'association, le conseil d'administration est composé de 3 membres au minimum : les membres de droit et, au minimum, un membre élu par l'assemblée générale au scrutin majoritaire ; le nombre de membres du conseil d'administration peut être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale. Les membres élus sont élus pour un an et rééligibles.

• Les candidatures ont pu se manifester par e-mail ou tout autre moyen de communication avec le bureau de l'association du 19 au 31 mars 2023 ; et étaient affichées sur le site zouzen.fr à compter du 1er avril 2023.

Il est alors procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :

7.1. Président : Daniel PLAZANET, 50 rue Marx-Dormoy, 92260 Fontenay-aux-Roses.
Membre fondateur, membre de droit du conseil d'administration.

7.2. Administratrice - Trésorière : Eleanor PLAZANET, 50 rue Marx-Dormoy, 92260 Fontenay-aux-Roses. Membre fondatrice, membre de droit du conseil d'administration.

7.3. Élection des Administrateur(s) / administratrice(s) élus pour l'année 2023


7.3.1. Administratrice : Sophie Julien, 

Pour : six voix

Contre : zéro voix

Abstention : une voix

Élue à la majorité.

7.3.2. Administrateur : Jonathan PLAZANET, 

Élu à l'unanimité.

8. Questions diverses

Pas de questions.

La séance s'est tenue de 19h00 à 20h00

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 14 avril 2023

Daniel Plazanet

Eleanor Plazanet

